

1. DESCRIPTIF SOMMAIRE

Sous la supervision du *Responsable de la protection des milieux naturels et de la biodiversité*, le *chargé de la conservation et de la restauration de milieux naturels* est chargé de faire avancer la conservation des milieux naturels auprès des municipalité et MRC notamment par l'analyse des politiques, règlements et outils de planification du territoire (plans d'urbanisme, schéma d'aménagement, etc.). Il a ainsi pour mission de formuler des recommandations et de voir à la mise en œuvre de projets de conservation et de protection légale en collaboration avec ces partenaires.

De plus, il participe aux démarches de prospection, d'acquisition et de protection légale auprès des propriétaires privés en vue d'augmenter la superficie des aires protégées et conservées. Ce travail inclut notamment la recherche de milieux naturels d'intérêts, le suivi des dossiers, ainsi que des rencontres avec les propriétaires. Il travaille donc en étroite collaboration avec les professionnels et partenaires impliqués, tels que les notaires, arpenteurs, et bailleurs de fonds.

Le *chargé de la conservation et de la restauration de milieux naturels* s'occupe également d'identifier des sites potentiels, de trouver du financement et de faire des démarches légales et administratives, en vue de permettre la mise en œuvre des projets de restauration par l'équipe d'aménagement. Le travail inclut notamment les recherches de financements, les vérifications légales et l'obtention de permis auprès des organismes gouvernementaux et autorités compétentes (exemple : le ministère des Transports, Hydro-Québec, etc.).

2. DESCRIPTION DES TÂCHES

Analyse des politiques et des outils de planification du territoire

Exemple de tâches :

- 1) **Analyser les politiques, règlements et outils de planification du territoire** : Examen des documents comme les plans d'urbanisme et schémas d'aménagement pour évaluer leur impact sur les milieux naturels et leur conservation.
- 2) **Formuler des recommandations** : Proposer des ajustements ou améliorations des politiques publiques pour favoriser les projets de conservation et de protection des milieux naturels.
- 3) **Concevoir et élaborer des projets de conservation avec les municipalités et identifier des partenaires et sources de financement possible pour assurer leur mise en œuvre** : Collaborer avec les municipalités et les MRC pour planifier et exécuter des projets visant la protection et la conservation des espaces naturels.
- 4) Etc.

Prospection, acquisition et protection légale des milieux naturels

Exemple de tâches :

- 1) **Identifier des opportunités de protection de milieux naturels** : En se basant sur des critères biologiques, géographiques et sociaux (accès aux milieux naturels), identifier de nouvelles opportunités de protection légale de milieux naturels.
- 2) **Développer un réseau de contact avec des propriétaires de milieux naturels** : Réaliser le démarchage auprès de propriétaires privés et municipalités afin d'établir des relations à long termes, dans le but de concrétiser des projets de protection légale de milieux naturels.
- 3) **Participe au suivi administratif des dossiers d'acquisition et de protection légale** : Participer à la gestion des processus administratifs et juridiques pour sécuriser la protection légale de ces milieux naturels. Travailler au financement de ces projets de conservation auprès de fondations, d'organismes gouvernementaux et privés.
- 4) Etc.

Identifier et concevoir des projets de restauration de milieux naturels

Exemple de tâches :

- 1) **Identifier des sites pour la restauration écologique** : Identifier les zones dégradées ou en danger pouvant faire l'objet d'actions de restauration pour développer de nouveaux projets.
- 2) **Trouver des sources de financement** : Identifier et obtenir des fonds publics (fonds de compensation) ou privés pour financer les projets de restauration écologique et rédiger des offres de services, des demandes de subvention ou répondre à des appels d'offres.
- 3) **Effectuer des démarches légales et administratives** : Travailler, avec l'aide de professionnels (ingénieur, consultant, etc.), afin d'obtenir les autorisations nécessaires (permis, autorisations environnementales) auprès des autorités compétentes pour démarrer les projets de restauration.
- 4) Etc.

3. QUALIFICATIONS REQUISES

3.1. FORMATION

- + Diplôme d'études universitaires de 1^{er} cycle (BAC) idéalement en aménagement du territoire, urbanisme, géographie, sciences de l'environnement ou tout autre domaine connexe.
- + **Un atout** : Diplôme d'études universitaires de 2^e cycle (M. Sc.) en aménagement du territoire, en urbanisme, en sciences de l'environnement ou dans un domaine de spécialisation relatif au domaine de la conservation et de la restauration de milieux naturels

3.2. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL SOUHAITÉ

- + Au moins 2 ans d'expérience dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme ou tout autre domaine connexe
- + Expérience pertinente dans le domaine de la conservation et de la protection des milieux naturels (un atout)
- + Expérience pertinente en restauration de milieux naturels (un atout)
- + Toute autre expérience pertinente dans un domaine connexe.

3.3. QUALITÉS ET APTITUDES

- + Grande autonomie;
- + Grande capacité à influencer et à mobiliser
- + Capacité à travailler au sein d'une équipe;
- + Créativité.
- + Polyvalence;
- + Motivation au développement de ses compétences;
- + Respect des normes et règlements;

3.4 OUTILS DE TRAVAIL

- + Équipements administratifs ou technologie de l'information (ordinateur, applications, suite office).

3.5 ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

- + Travail au bureau;
- + Travail en télétravail;
- + Travail à l'extérieur du bureau pour des rencontres avec les citoyens et municipalités.

4. LIENS HIÉRARCHIQUES

- + **Supervision reçue:** Responsable de la protection des milieux naturels et de la biodiversité

5. PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

- + **Principaux interlocuteurs à l'interne :** Professionnels de la protection des milieux naturels et de la biodiversité, Professionnels en géomatique, Responsable de l'aménagement pour la protection et l'accès des milieux naturels, Directeur général
- + **Principaux interlocuteurs à l'externe :** Propriétaires, professionnels, partenaires locaux et gouvernementaux, organismes externes, fonctionnaires et élus municipaux.